



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suivi des réunions sectorielles
tenues en 1998-99*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Introduction	1
Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux.....	2
Production des métaux de base.....	2
Education.....	3
Services financiers, services professionnels	4
Produits alimentaires, boissons, tabac.....	4
Foresterie et industrie du bois, industrie de la pâte à papier et du papier.....	5
Services de santé.....	6
Hôtellerie, tourisme, restauration.....	7
Activités maritimes et portuaires, pêche, voies d'eau intérieures.....	8
Industries mécanique et électronique	10
Médias, culture, arts graphiques	10
Mines (charbon, autres industries extractives).....	11
Production de pétrole et de gaz, raffinage du pétrole.....	13
Postes et autres services de communication	13
Fonction publique	14
Industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure.....	15
Services de distribution (eau, gaz, électricité)	16

Introduction

1. Lors de l'évaluation du Programme des activités sectorielles en 1995, le Conseil d'administration a pris une décision selon laquelle «... le Bureau devra, à chaque période biennale, l'informer des mesures de suivi qu'il aura prises dans chaque secteur. Ces mesures s'inspireront des conclusions et des résolutions formulées et adoptées par les réunions¹.»
2. Ce deuxième rapport s'inscrit dans le nouveau système des réunions des groupes de secteurs révisés, et il fournit des informations sur la suite donnée aux demandes formulées par les réunions qui se sont tenues au cours de l'exercice 1998-99. Il embrasse aussi d'autres activités spécifiques aux secteurs, y compris le suivi des réunions antérieures à 1998 et des résolutions adoptées par la 84^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail et la 28^e session de la Commission paritaire maritime, qui ont eu lieu toutes deux en 1996.
3. Le présent document prend en compte les quatre objectifs stratégiques que l'OIT a adoptés pour ses travaux futurs et qui ont été approuvés par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail lors de l'adoption du Programme et budget pour 2000-01. Le quatrième objectif – *Renforcer le tripartisme et le dialogue social* – est particulièrement pertinent au regard du Programme des activités sectorielles, qui s'inscrit tout entier dans ce domaine, compte tenu de son importance en matière de dialogue social au niveau sectoriel.
4. On a reconnu l'importance des activités de suivi lors de l'évaluation de 1995 du Programme des activités sectorielles, et pourtant ces activités ont manqué de répondre à plusieurs demandes, compte tenu des réductions budgétaires qui affectaient le programme. Malheureusement, les ressources du budget ordinaire ne suffisent pas pour effectuer un suivi sérieux à une échelle raisonnable. En outre, le programme a dû faire face à la préparation et à la tenue de 12 réunions sectorielles au cours de l'exercice, dans le cadre de procédures plutôt rigides.
5. Les demandes de suivi s'inscrivent en général dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes:
 - a) promotion de la ratification de normes internationales du travail spécifiques;
 - b) organisation de réunions sectorielles spécifiques à un secteur aux niveaux local, national et régional;
 - c) fourniture de services consultatifs et techniques et coopération technique dans des domaines spécifiques;
 - d) recherche, publication et diffusion des résultats;
 - e) collecte et diffusion d'informations et de données spécifiques aux divers secteurs.
6. Ces activités sont menées à bien soit par le Département des activités sectorielles et ses unités, ou conjointement avec d'autres unités du BIT, et/ou dans le cadre d'un partenariat

¹ Document GB.262/STM/1, parag. 23.

avec d'autres institutions des Nations Unies (par exemple l'UNESCO, l'OMS, la FAO et l'OMI), ou encore dans le cadre d'un partenariat avec les secrétariats professionnels internationaux, dans certains cas des organisations d'employeurs et des ONG.

7. Lorsque les alliances stratégiques ne sont pas uniquement motivées par l'application de projets individuels, mais sont le fruit d'une entreprise conjointe à long terme afin d'institutionnaliser les conclusions de plusieurs réunions sectorielles, et donc d'accroître la durabilité du dialogue social, un certain nombre d'activités pilotes ont été mises au point.
8. Afin que, depuis partout dans le monde, on puisse accéder aux travaux de recherche de l'OIT sur les tendances sectorielles et les conditions relatives aux meilleures pratiques adoptées par les mandants, le Département des activités sectorielles a mis au point un site sur Internet qui comprend tous les rapports élaborés pour les réunions sectorielles et les Notes sur les travaux y relatives ².
9. Les paragraphes suivants résument, pour chacun des secteurs (par ordre alphabétique), les activités de suivi et les résultats obtenus au cours de l'exercice. Les secteurs traitant du commerce, de la construction et des transports et de la construction des équipements de transport ne figurent pas dans cette étude. Aucune action de suivi n'a été entreprise en 1998-99 concernant les industries chimiques ou la construction à cause d'un manque de spécialistes. A la présente session, la commission sera saisie des Notes sur les travaux des récentes réunions relatives au commerce et au transport. La première réunion relative au secteur de la construction des équipements de transport n'aura pas lieu avant mai 2000.

Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux

10. Deux thèmes de travail importants (concernant l'horticulture et l'emploi et l'impact de la mondialisation sur le secteur agricole) ont fait l'objet d'un suivi, compte tenu des demandes exprimées lors de la dernière *Réunion tripartite sur l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des ouvriers agricoles dans le contexte de la restructuration économique* (Genève, sept. 1996)³. Ces deux thèmes qui ont donné lieu à des études de cas par pays abordent les questions d'emploi et, comme ces études ont été suivies par des ateliers nationaux, ils contribuent également au thème du dialogue social. Plusieurs études achevées ont été publiées comme documents de travail sur la base desquels des ateliers tripartites nationaux ont été organisés en Tanzanie et en Ouganda (premier thème) et au Viet Nam, à Sri Lanka et en Malaisie (deuxième thème). Ces études feront également l'objet de deux monographies en l'an 2000. Un nouveau projet a été lancé en décembre 1999 sur l'impact du label social sur l'emploi dans la production des bananes, du café, des roses et du thé.

Production des métaux de base

11. Afin de faciliter le partage d'informations comparées sur les conditions de travail, les pratiques de travail et l'information dans le secteur du fer et de l'acier, le Bureau a présenté des exposés sur les thèmes traités et les opinions exprimées lors de la réunion intitulée *Réunion tripartite sur la main-d'œuvre de l'industrie sidérurgique du XXI^e siècle: Quelles*

² <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/>.

³ Document GB.268/STM/2.

seront ses caractéristiques et ses méthodes de travail? (Genève, oct. 1997) à deux grandes conférences internationales sur l'industrie sidérurgique en Europe et en Amérique latine, et à une Réunion du groupe spécial d'experts de l'acier CEE-ONU à Genève. L'objectif de ces exposés était de montrer aux industriels comment un groupe tripartite, représentant 75 pour cent de la production et de l'emploi dans la sidérurgie, avait discuté des questions de base concernant l'industrie et tiré des conclusions relatives à des travaux futurs, offrant ainsi un exemple concret de dialogue social. Ces exposés ont engendré une demande considérable du document de travail de la réunion, d'un autre document qui contenait huit études de cas, et de la *Note sur les travaux*; les trois documents sont accessibles sur le site du BIT sur Internet.

Education

12. A propos de la suite donnée à la *Réunion paritaire sur les conséquences de l'ajustement structurel pour le personnel de l'enseignement* (Genève, avril 1996), des séminaires régionaux ont été organisés séparément et conjointement avec l'UNESCO pour promouvoir les normes fondamentales de l'OIT, et d'autres qui intéressent directement les enseignants et le personnel de l'éducation. Ces séminaires et ces colloques ont rassemblé des représentants des organisations d'enseignants et d'employeurs privés ainsi que des représentants des gouvernements.
13. L'OIT a participé à une mission de préparation d'un prêt de la Banque mondiale concernant la carrière pédagogique et les réformes de l'enseignement en Argentine. L'aide fournie comprenait l'offre de services consultatifs au gouvernement et l'organisation d'un dialogue avec les syndicats d'enseignants sur les propositions de réformes.
14. La coopération avec l'UNESCO est fréquente. La quatrième session spéciale du *Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant* (CEART, Paris, sept. 1997) a réexaminé l'impact de l'ajustement structurel des réformes de l'enseignement sur l'emploi des enseignants, leurs conditions de travail, leur formation, leur participation à la prise de décisions; le comité a recommandé aux Etats Membres de l'OIT et de l'UNESCO de prendre un certain nombre de mesures politiques afin d'améliorer la condition des enseignants. Le CEART a émis des conclusions et des recommandations concernant les allégations des syndicats d'enseignants relatives aux changements de leur condition en Albanie, en Bolivie, en Colombie et au Sénégal, pays qui ne respectent pas la recommandation OIT/UNESCO de 1996; ces recommandations ont été envoyées aux gouvernements et aux syndicats d'enseignants de ces pays. Le gouvernement de la Colombie a répondu que ces recommandations étaient à l'étude, mais le Bureau n'a reçu aucune information concernant d'éventuels changements s'en inspirant. En 1999, le Conseil d'administration a réexaminé un rapport intérimaire du CEART qui étudiait en détail les changements proposés concernant les heures d'enseignement dans le cadre des réformes de l'enseignement en République tchèque; il semblerait que, suite aux recommandations du CEART, le gouvernement ait modifié la législation.
15. En janvier 2000, des discussions ont eu lieu avec l'UNESCO pour déterminer le meilleur moyen de mener à bien une étude concernant un mécanisme de négociation et son impact sur l'amélioration des conditions de vie, des conditions de travail et du statut du personnel de l'enseignement, sur la fourniture efficace de services d'enseignement de qualité pour tous et sur la solution du conflit social dans le secteur de l'éducation, qui a été demandée par le comité conjoint en 1996. Le CEART a demandé qu'une question semblable soit étudiée lors de sa session de septembre 2000, à savoir un rapport thématique de qualité sur la condition des enseignants dans le cadre du suivi du *Rapport mondial sur l'éducation*

1998 de l'UNESCO; l'accent serait mis notamment sur les procédures et les structures susceptibles d'encourager la participation des enseignants et de leurs organisations à la décision concernant les réformes de l'éducation, telles que la consultation, la négociation et la négociation collective. Ces quatre domaines thématiques sont également abordés dans le rapport du BIT pour la prochaine réunion sectorielle sur l'éducation, qui sera publié au cours du premier trimestre de 2000.

16. Le personnel de l'enseignement supérieur a également fait l'objet d'une attention considérable, et l'OIT a grandement contribué à la mise au point de la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant du supérieur, 1997. Le Conseil d'administration du BIT et le Conseil exécutif de l'UNESCO ainsi que la Conférence générale ont approuvé l'extension du mandat du CEART au contrôle et à la promotion du nouvel instrument, à partir de 2000. Des travaux supplémentaires sur les chercheurs et les enseignants de l'enseignement supérieur seront menés à bien en 2000 pour préparer la septième session du CEART.

Services financiers, services professionnels

17. La *Réunion tripartite sur la promotion des femmes aux postes de direction* (Genève, déc. 1997)⁴, qui visait les secteurs des services financiers et professionnels, a été très bien accueillie par la presse, par un vaste éventail d'institutions actives dans ce domaine, et bien au-delà du secteur. Cependant, les activités de suivi qui avaient été prévues ont été limitées par un manque de ressources humaines et financières. Un document de travail a été publié en espagnol sur les femmes aux postes de direction en Argentine, et les médias de ce pays ont amplement couvert l'événement. Le document a été traduit pour publication en anglais.

Produits alimentaires, boissons, tabac

18. Un certain nombre d'activités ont été organisées pour donner suite aux demandes exprimées par la *Réunion tripartite sur la technologie et l'emploi dans les industries des produits alimentaires et des boissons* (Genève, mai 1998).
19. Un atelier national tripartite sur la *promotion du dialogue social dans les industries des produits alimentaires et des boissons* en Inde a été organisé à New Delhi en décembre 1999. C'était la première réunion tripartite qui a eu lieu dans ce secteur, et tous les participants ont souligné sa pertinence. Le programme couvrait plusieurs domaines, y compris les technologies nouvelles et la restructuration, des exemples d'initiatives réussies de promotion d'une coopération bipartite, la sécurité et la santé au travail, la situation des travailleuses, notamment dans le traitement des produits de la pêche. Les participants se sont mis d'accord sur une série de conclusions engendrant des mesures ciblées sur le gouvernement, les employeurs, les syndicats et l'OIT.
20. Dans le cadre du Programme d'action sur l'amélioration de la productivité, compétitivité et emplois de qualité dans les pays en développement, l'OIT a fait une étude, en collaboration avec l'Institut de la fondation thaïlandaise pour la productivité, portant sur la productivité et la compétitivité du traitement des produits alimentaires en Thaïlande. Cette étude

⁴ Document GB.271/STM/4.

approfondit la structure de l'industrie alimentaire dans le pays et les effets des politiques nationales macroéconomiques et microéconomiques sur le développement du secteur; elle apporte des informations sur la productivité et la compétitivité, ainsi que sur les pratiques de gestion dans certaines entreprises de traitement de produits alimentaires, et elle analyse des éléments essentiels pour la productivité et le rendement, en termes de compétitivité. L'institut met à profit les résultats de cette étude pour concevoir des services de formation et de consultation visant à favoriser le perfectionnement de l'industrie thaïlandaise du traitement des produits alimentaires.

21. Aux Philippines, on a organisé sept ateliers très bien conçus à l'intention des chefs d'entreprise du secteur et 15 cours de sensibilisation pour les chefs d'entreprise et les travailleurs. Au total, 347 participants des régions de Luzon et de Mindanao ont été formés. L'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (SEAPAT) ainsi que le bureau de zone de Manille, en collaboration avec le Département du travail et de l'emploi des Philippines, ont produit un recueil pratique concernant le secteur du traitement des produits alimentaires dans le cadre du Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (programme WISE). En Mongolie, un atelier WISE concernant l'industrie du traitement des produits alimentaires a eu lieu à Ulaanbaatar, et il était organisé par la Fédération des employeurs de Mongolie (MONEF) entre le 15 et le 18 mars 1999; 15 propriétaires, gérants et ingénieurs y ont participé. Ils ont défini 53 améliorations éventuelles, et le consultant de la fédération pour le programme a fourni un appui technique lors de la mise en œuvre de ces améliorations.
22. Le Bureau a entamé des travaux sur l'industrie du tabac. Afin de veiller à ce que les effets adverses sur l'emploi, dans cette industrie, des initiatives sanitaires de maîtrise du tabagisme soient atténués – sur les personnes et sur les communautés –, l'OIT participe à des discussions avec d'autres institutions des Nations Unies, et prône constamment l'importance du dialogue social et la nécessité d'entreprendre des études sur de nouvelles stratégies de l'emploi. Dans ce contexte, le Bureau a entamé des études sur les données primaires et secondaires des tendances de l'emploi dans l'industrie en Inde, et il a passé en revue les initiatives existantes et potentielles en faveur des travailleurs qui confectionnent les bidis et dont les moyens d'existence pourraient être affectés considérablement dans le temps par plusieurs facteurs, notamment la réduction de la demande.
23. Le Département des activités sectorielles collabore également avec l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud (SAAT) et le bureau de zone de New Delhi à la confection d'une étude sur le traitement des produits alimentaires dans le secteur informel en Inde, dans le cadre de la préparation d'un atelier sur la création stratégique d'emplois dans le secteur urbain informel, qui se tiendra à Surajkund, Haryana, en février 2000.

Foresterie et industrie du bois, industrie de la pâte à papier et du papier

24. La *Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* (Genève, sept. 1997)⁵ a adopté un nouveau *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers* élaboré par l'OIT. Ce recueil a été publié dans les trois langues officielles en 1998. Il a également été traduit en russe, en tchèque, en lituanien et en suédois par les syndicats de ces pays, à leurs frais. Il a été activement promu par la publicité, par le réseau de la main-d'œuvre dans la foresterie, la Revue internationale des forêts et des industries forestières de la FAO (Unasylva) et par des exposés dans un certain

⁵ Document GB.270/STM/2/2.

nombre de séminaires internationaux sur la foresterie. Dans plusieurs pays, il n'est pas seulement source d'information et d'orientation mais aussi fondement de l'élaboration de politiques et de réglementations nationales. En Lituanie, une commission tripartite s'en est inspirée pour préparer des réglementations de sécurité nationale qui sont déjà en vigueur. En République tchèque, une commission tripartite s'en est servie comme référence pour élaborer des réglementations qu'elle soumettra au Parlement pour approbation en l'an 2000. Au Portugal, le recueil a été inclus en tant qu'instrument de politique dans le «Plan pour le développement durable des forêts portugaises».

25. Dans ce secteur, le Bureau a proposé une aide directe à un certain nombre de pays. En octobre 1999, le Président de l'Uruguay a signé une réglementation nationale de sécurité pour la foresterie, qui a été élaborée avec l'aide des services consultatifs de l'OIT. Cette réglementation entraînera une série d'activités de formation à l'usage des inspecteurs du travail, des employeurs et des syndicats, et des consultations avec eux. L'aide à la formation des inspecteurs devrait s'accroître dans les années à venir, et il est prévu de créer un système de formation professionnelle pour la foresterie. Au Brésil, un futur recueil de directives pratiques pour les forêts de plantation devrait bientôt voir le jour; non seulement il couvrira les questions de sécurité et de santé mais encore il permettra d'incorporer cette dimension dans un guide général des opérations. L'OIT a participé à plusieurs ateliers organisés par les mandants nationaux afin de les aider à formuler leurs positions et à préparer leurs contributions. Un groupe de travail tripartite devrait être créé cette année.
26. Compte tenu de la limitation des ressources du budget ordinaire disponibles pour donner suite aux demandes des mandants, l'OIT est entrée dans un partenariat avec le Département des forêts de la FAO et elle a obtenu 300 000 dollars E.-U. de financement extrabudgétaire de la part de la Finlande.
27. Récemment, la Chine et la Mongolie ont demandé les services consultatifs de la FAO et de l'OIT afin d'élaborer des recueils nationaux de directives pratiques dans la foresterie. Un plan de travail et un budget ont été agréés pour produire un projet de *Recueil de directives pratiques sur la récolte en forêt* pour la Chine en octobre 2000, qui serait pleinement appliqué en 2001. Le Bureau souhaite arriver à un accord similaire avec la Mongolie, qui a présenté une demande par le truchement de son Association des industries de la foresterie.

Services de santé

28. Dans le cadre de la suite donnée à la *Réunion paritaire sur les conditions d'emploi et de travail dans les réformes du secteur de la santé*, qui s'est tenue en septembre 1998, une conférence sous-régionale a été organisée en Asie centrale sur la restructuration des services de santé publics et le rôle des syndicats dans ce processus, en mars 1999 à Almaty, Kazakhstan, en coopération avec l'Internationale des services publics (ISP). Cette réunion a rassemblé les représentants des gouvernements et les syndicats de la santé de la sous-région, qui ont débattu des questions liées à la fourniture et au financement des systèmes de soins de santé dans les pays d'Asie centrale, qui connaissent actuellement une restructuration très pénible. La réunion, qui a été saisie d'une version russe des conclusions de la réunion paritaire de l'OIT en 1998, a adopté une série de conclusions soulignant la nécessité du dialogue social, de la protection sociale et économique des travailleurs de la santé, et de l'amélioration de leurs conditions de travail. On a également estimé que les réformes seraient plus efficaces si les travailleurs de la santé et leurs représentants participaient au processus. Le rapport de cette réunion sera publié en anglais et en russe.
29. En 1999, l'OIT, en coopération avec l'OMS, a mené à bien une série d'études par pays sur la réforme du service public et son impact sur le personnel du secteur de la santé. Les pays

sélectionnés à cette fin étaient le Cameroun, la Colombie, la Jordanie, les Philippines, la Pologne et l'Ouganda. Les études ont été discutées lors d'une table ronde interrégionale d'experts accueillie par la Fondation allemande pour le développement international (DSE), qui est partenaire de ce programme conjoint à Berlin, en octobre 1999. Le programme comprenait également l'Internationale des services publics (ISP), le Conseil international des infirmières (CII) et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) qui gèrent tous des programmes de soutien dans ce domaine. La réunion a défini un «ensemble de questions essentielles» que les décideurs devront examiner dans le cadre des réformes du service public qui auront un impact sur le personnel des soins de santé; ce document sera accessible pour toutes les institutions participant à ces réformes. Les études et le rapport ainsi que le document sur les questions essentielles sont publiés en vue d'une diffusion plus large.

Hôtellerie, tourisme, restauration

30. La réunion sectorielle tripartite qui s'est tenue en 1997⁶ a prié le Bureau de développer des activités dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, y compris la formation, les relations professionnelles, la flexibilité et la création d'emplois, les statistiques du travail, le développement d'un tourisme durable, le secteur informel et le travail des enfants, et de promouvoir la ratification de la convention (n° 172) sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants, 1991.
31. Les services consultatifs pour la mise en valeur des ressources humaines ont été étendus à d'autres pays en Amérique centrale, en Afrique et au Pakistan, outre les pays déjà mentionnés dans le dernier rapport (mars 1999), ce qui porte le nombre des propositions de projet pour la coopération technique dans ce secteur à neuf. Cette année, on s'attend à de nouvelles demandes provenant de plusieurs pays.
32. Lors d'un atelier sur la mise en valeur des ressources humaines dans ce secteur, organisé par l'Organisation internationale sectorielle des employeurs, le Bureau a fait une contribution en matière de formation et de relations professionnelles. Un certain nombre de séminaires nationaux ont été organisés sur ces thèmes dans divers pays africains.
33. La réunion de 1997 a prié le Bureau d'avoir recours aux nouvelles technologies pour mettre au point des méthodes novatrices de fourniture de l'information et pour encourager d'autres à le faire. Dans ce domaine, le Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) a organisé, avec l'aide du siège, une réunion tripartite régionale en Amérique latine pour conclure un projet régional sur la formation professionnelle dans ce secteur. La réunion a informé les délégations nationales sur les méthodes de politique moderne de formation et sur l'expérience pionnière de certains pays de la région.
34. La réunion sectorielle a demandé que le Bureau fournisse aux mandants de l'OIT des données exactes sur l'emploi et les conditions de travail, et qu'il s'efforce de devenir le premier dépositaire des statistiques sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur. Elle a aussi demandé l'instauration d'une coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en ce qui concerne la promotion des comptes satellites pour le tourisme. Par conséquent, le Bureau s'est joint à un groupe d'experts de l'OMS et à un groupe de

⁶ Réunion tripartite sur les effets des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (Genève, 12-16 mai 1997), document GB.2707STM/2/1.

travail de l'OCDE afin de mettre au point un cadre conceptuel pour ces comptes. Les organisations ont l'intention de soumettre une proposition commune à la Commission de statistique des Nations Unies l'année prochaine. Dans ce contexte, le Bureau a lancé une coopération interinstitutions sur les statistiques du travail dont il a pris la tête, pour le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme; elle regroupe l'OMS, l'OCDE et l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) et tente de développer un système de compte de la main-d'œuvre dans le tourisme qui devrait être lancé conjointement avec la méthodologie des comptes satellites pour le tourisme. A cette occasion, le BIT a publié, dans une revue spécialisée très connue, un article sur la pertinence des statistiques du travail pour un emploi décent dans le secteur.

35. La réunion sectorielle a prié le Bureau de coopérer avec d'autres organisations pour promouvoir le concept d'un tourisme durable et pour proposer aux pays en développement des consultations et une aide technique dans ce domaine. A la 7^e session de la Commission du développement durable des Nations Unies en 1999 (dont le thème était «Tourisme et développement durable»), l'OIT a coopéré avec les représentants des employeurs et des travailleurs pour veiller à ce que ces préoccupations soient reflétées dans le mouvement mondial vers le développement d'un tourisme durable. Le Bureau a fourni une annexe au rapport du Secrétaire général des Nations Unies à cette session, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES). Des missions consultatives ont été menées à bien dans deux pays sur le développement du tourisme écologique.
36. Une étude de cas sur le secteur informel dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme a été menée à bien en Inde; elle porte notamment sur deux sites touristiques bien connus.
37. Un document de travail sur le travail des enfants dans le secteur a été commandité grâce à un financement extérieur et publié par le donateur. Il servira la cause de la lutte contre le travail des enfants dans le secteur en coopération avec le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).
38. La convention n° 172 fait encore l'objet d'un taux de ratification peu dynamique (il n'y en a eu que dix jusqu'à présent). Cependant, le Bureau a conseillé l'Organisation mondiale du tourisme quant à l'élaboration d'un *Code mondial d'éthique du tourisme*, qui a été proposé à la communauté internationale pour adoption et mise en œuvre partout dans le monde. L'article 9 de ce code traite des droits des travailleurs et des entrepreneurs de l'industrie touristique.
39. Jusqu'à présent, en dépit des demandes de la réunion sectorielle, il n'a pas été possible de développer la recherche sur les relations professionnelles, sur l'impact de la flexibilité de l'emploi, sur la création de l'emploi et sa qualité, sur les relations entre les travailleurs et la direction, ou encore sur les «pratiques exemplaires» en ce qui concerne les responsabilités sociales des entreprises.

Activités maritimes et portuaires, pêche, voies d'eau intérieures

40. Au cours du dernier exercice, le Bureau a continué de promouvoir les normes internationales maritimes du travail, notamment entre les principaux Etats du pavillon. Plus de 30 ratifications ont été enregistrées, dont quatre en ce qui concerne la convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976, et quatre pour le protocole de cette convention. On a mis l'accent sur l'institution de partenariats avec les autorités de contrôle régionales de l'Etat du port, et les pays ont été encouragés à appliquer la

convention n° 147 ainsi que son protocole de 1996. Il en résulte que la convention et ses annexes ont été incluses dans tous les accords régionaux du contrôle de l'Etat du port, sauf un. Le Bureau a participé à un certain nombre de réunions et de séminaires sur les normes du travail maritime, le bien-être des gens de mer et le contrôle de l'Etat du port. Il a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission internationale sur le bien-être des gens de mer (ICSW) ainsi qu'avec les partenaires sociaux dans le cadre de toutes ces activités. Un séminaire tripartite sous-régional sur les normes du travail maritime a eu lieu en Amérique latine.

41. La formation des inspecteurs de navires a fait l'objet d'une attention particulière. Les matériels de formation de l'OIT ont été utilisés à cet effet dans plusieurs régions. Le cours destiné aux inspecteurs des navires concernant l'application de la convention n° 147 et les instruments pertinents relatifs à l'inspection des navires ont été utilisés à cette fin et ont été réédités. En outre, un projet de révision de l'actuelle version de *L'inspection des conditions de travail à bord des navires: Directives concernant les procédures applicables* vient d'être achevé et devrait être soumis à une éventuelle réunion d'experts pour examen.
42. A la demande de la Conférence internationale du Travail, le Bureau a préparé, en collaboration avec l'OMI, un ensemble de directives et un modèle uniforme concernant les registres des heures de travail ou de repos des marins. Ces directives favoriseront l'application de la convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996. Suite à l'adoption de cette convention en 1996 et aux efforts de promotion déployés par le Bureau, la Commission européenne a recommandé en novembre 1998 que tous les Etats membres de l'Union européenne ratifient la convention n° 180. Le Parlement européen et le Conseil étudient une proposition qui, si elle est adoptée, aura pour résultat la mise en vigueur de cette convention par tous les navires qui jettent l'ancre dans les ports européens. Cette proposition comprendrait l'application des Directives OMI/OIT concernant les registres des heures de travail ou de repos des marins mentionnées ci-dessus. Les armateurs ont déjà donné des instructions aux navires pour qu'ils appliquent les dispositions de la convention n° 180. Compte tenu du pourcentage élevé du commerce mondial qui passe par ces ports, l'application de cet instrument aura un effet important sur les conditions de travail d'un grand nombre de gens de mer dans le monde.
43. A propos du secteur maritime, et à la demande du gouvernement de l'Inde, un atelier de deux jours a eu lieu à Mumbai, Inde, en juillet 1998. Une équipe de fonctionnaires de l'Organisation portuaire sud-africaine PORTNET s'est rendue à l'OIT pour débattre de questions liées aux effets sur la main-d'œuvre des plans de restructuration de PORTNET. L'OIT a participé à un atelier tripartite organisé par le port de Rotterdam concernant les ports sud-africains. En Amérique latine, cinq études ont été entreprises sur la restructuration des ports de Buenos Aires (Argentine), Valparaíso (Chili), Callao (Pérou), Veracruz (Mexique) et Buenaventura (Colombie). Des ateliers ont été organisés pour débattre des conclusions des rapports qui ont été publiés en tant que documents de travail de l'OIT.
44. Le Programme de formation des travailleurs portuaires de l'OIT a été mis au point pour permettre aux gouvernements et aux autorités portuaires des pays en développement de créer des programmes de formation efficaces et systématiques pour les travailleurs portuaires, conçus pour améliorer la manutention de la cargaison, les conditions et les pratiques de travail, la sécurité, le statut et le bien-être des dockers. Les trente premières unités de ce programme visent la formation des travailleurs portuaires dans les terminaux à conteneurs et elles sont à présent appliquées dans plus de dix pays, sans compter les demandes en suspens émanant d'un certain nombre de pays en développement et de pays nouvellement industrialisés.

45. En 1999, le Bureau a parrainé en partie un projet sur les conditions de travail des pêcheurs en haute mer de Sri Lanka, en vue d'appuyer le dialogue social dans le secteur de la pêche artisanale et des petites pêches, et d'encourager l'émergence d'organisations de travailleurs dans ce secteur.

Industries mécanique et électronique

46. Les conclusions adoptées par la *Réunion tripartite sur l'incidence des mesures assurant la flexibilité du marché du travail dans les industries de la construction mécanique, de la construction électrique et de l'électronique* (oct. 1998)⁷ demandent à l'OIT d'entreprendre des études sur l'investissement et l'emploi, la création d'emplois, les salaires, la durée du travail et le respect des normes du travail, et de fournir des exemples de pratiques exemplaires et de projets novateurs. Elles demandent aussi que des études soient entreprises sur le rôle des partenaires sociaux dans la restructuration et dans des régions spécifiques. L'OIT devrait participer à la mise au point de meilleures relations entre employeurs et travailleurs et entreprendre des études sur le taux d'accidents et sur la sécurité et la santé au travail. La résolution adoptée demande la réalisation d'une enquête sur les mesures qui ont été prises avec succès à l'échelon de l'économie en général ou à celui des entreprises dans le domaine de la création d'emplois.
47. Un séminaire organisé conjointement par l'OIT et le ministère du Travail et de l'Emploi sur les effets et les leçons à tirer de la flexibilité interne sur l'emploi, de la productivité et des conditions de travail dans l'industrie automobile a eu lieu à São Paulo au Brésil les 7 et 8 octobre 1999. Ce séminaire a utilisé la documentation sur la flexibilité du marché du travail élaborée pour la réunion citée ci-dessus, et il a commandité de nouveaux documents portant spécifiquement sur l'industrie automobile au Brésil. Un rapport sur cette réunion sera élaboré en temps opportun.
48. Le Bureau de statistique de l'OIT, le projet des indicateurs clés du marché du travail (ICMT), la base de données OECD STAN, l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), l'ONUDI et le Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis ont débattu conjointement de la création d'une base de données pour les secteurs concernés. Les options vont de la création d'une base de données pour SECTOR à l'accès aux sources existantes ou au travail en collaboration plus étroite avec les services de la maison.

Médias, culture, arts graphiques

49. La plus récente réunion dans ce secteur, le *Colloque sur la convergence multimédia*, a eu lieu en janvier 1997⁸. Parallèlement, les contacts se sont poursuivis avec les secrétariats professionnels internationaux, notamment afin de préparer des études sur les conditions sociales et de travail des musiciens, sur les acteurs et les industries de production audiovisuelle internationale, et sur l'emploi des journalistes indépendants.
50. L'OIT a aidé la Fédération internationale des musiciens à mener à bien une étude sur la situation sociale des musiciens en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et à dispenser une formation sur l'organisation syndicale et la négociation collective en Amérique latine et en Afrique. L'Organisation a également aidé la Fédération internationale des artistes à

⁷ Document GB.274/STM/2/2.

⁸ Document GB.270/STM/1.

réaliser une étude sur les acteurs et les industries de production audiovisuelle internationale (qui paraîtra en tant que document de travail sectoriel au printemps 2000), et à organiser une Conférence internationale sur l'emploi, la sécurité et la santé, la production multinationale et les questions syndicales relatives à l'interprétation en direct (Lisbonne, août 1999). L'OIT a également financé une étude mondiale sur les journalistes indépendants, menée à bien par la Fédération internationale des journalistes (et que l'on prévoit de publier au cours de l'été 2000).

51. L'OIT a assuré le service de la 17^e session du *Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes, interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion* (Convention de Rome) en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'UNESCO. L'OIT, l'OMPI et l'UNESCO avaient assuré un secrétariat conjoint. Ce comité se réunit tous les deux ans. L'OIT suit toujours de très près les faits nouveaux concernant les nouveaux instruments de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment dans la mesure où ils affectent les interprètes et les producteurs dans le domaine audiovisuel. La principale contribution de l'Organisation à ce type de collaboration interinstitutions est de mettre en lumière les normes internationales du travail, la recherche et le processus de dialogue social s'agissant de traiter les questions relatives aux droits des interprètes, notamment leurs conditions d'emploi et leurs revenus. Au cours de la 17^e session du comité, l'OIT a fait part de ses récentes activités normatives présentant un intérêt particulier pour les interprètes, à savoir celles qui portent sur les bureaux de placement payants, la main-d'œuvre en sous-traitance et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. La participation de l'OIT reste importante, car l'OMPI éprouve certaines difficultés pour conclure un accord sur la protection des interprètes dans les travaux audiovisuels, et la question a soulevé l'éventualité d'une révision de la Convention de Rome.

Mines (charbon, autres industries extractives)

52. Les conclusions de la *Réunion tripartite sur les problèmes sociaux et de travail dans les petites exploitations minières*, qui s'est tenue en mai 1999, ont été largement diffusées et promues, notamment dans des ateliers qui ont eu lieu en Australie, en Finlande, en Allemagne et aux Etats-Unis. Des articles sur le rapport et la réunion ont paru dans le Bulletin de l'OIT et dans la presse des mines. Le rapport préparé pour la réunion, la *Note sur les travaux* et les études de cas qui ont été publiées ont fait l'objet d'une demande considérable (sur papier et sur Internet).
53. Le Bureau a beaucoup œuvré en faveur de la constitution d'un Groupe consultatif sur la petite industrie extractive et les exploitations minières artisanales sous l'égide de la Banque mondiale, comme cela a été demandé dans les conclusions de la réunion, et l'Organisation veille à ce que les partenaires sociaux participent pleinement. Dès le début de l'an 2000, le Bureau et la Banque feront des exposés conjoints aux donateurs pour les convaincre de financer des projets d'exploitation minière à petite échelle qui seront proposés par le groupe.
54. Plusieurs activités ont été entreprises pour promouvoir la ratification de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, conformément aux conclusions et à la résolution adoptées par la réunion. Le Bureau a participé à un atelier organisé pour les mineurs au Botswana par la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses, suite à la ratification par le gouvernement de la convention n° 176. L'atelier a demandé à l'OIT de fournir une

assistance technique pour organiser un atelier tripartite qui débattrait des modifications à apporter à la législation du Botswana en matière de mines.

55. Une mission consultative a été envoyée en Inde pour évaluer la structure de la Direction générale de la sécurité des mines, pour discuter des lacunes éventuelles dans ses travaux, et pour examiner la manière dont l'OIT pourrait l'aider à augmenter la sécurité et la santé dans les mines de l'Inde. Vers le milieu de 1999, un atelier de formation destiné aux responsables de la santé au travail a eu lieu; il visait à améliorer leurs compétences s'agissant d'utiliser la Classification internationale des radiographies de pneumoconioses de l'OIT afin de procéder à des détections précoces de cette maladie. Un autre séminaire tripartite national de formation sur la sécurité et la santé au travail qui était centré sur la convention n° 176 et la sécurité et la santé dans les petites exploitations minières a dû être renvoyé au début de l'an 2000. Le Bureau a prononcé un discours très important (*Sécurité et santé des travailleurs dans les mines: quelques problèmes pour le XXI^e siècle*) à une conférence internationale à New Delhi sur les défis que présentent les exploitations minières du XXI^e siècle. Ce discours encourageait l'Inde à ratifier la convention n° 176, dans le cadre d'une campagne d'amélioration de la sécurité et de la santé dans ses nombreuses exploitations minières, grandes et petites.
56. Sur l'invitation du gouvernement de la province du Balouchistan, Pakistan, où quelque 80 mineurs meurent accidentellement tous les ans dans les mines et où l'incidence des maladies pulmonaires est très élevée, l'OIT a envoyé une équipe d'experts venant des Etats-Unis, du siège et des bureaux extérieurs pour examiner les petites exploitations minières de charbon et analyser les questions de sécurité et de santé ainsi que la capacité de réaction rapide en cas d'urgence; cette équipe était chargée de voir comment la situation pouvait être améliorée grâce à un effort auquel participerait l'OIT (quelques années auparavant l'Organisation avait fourni du matériel de sauvetage et une formation aux inspecteurs des mines). Après avoir rendu visite à plusieurs exploitations minières et plusieurs stations de sauvetage et avoir consulté les propriétaires des mines, les sous-traitants, les mineurs, les inspecteurs et les représentants du ministère du Travail, les membres de l'équipe ont conseillé l'entreprise d'une action concertée par toutes les parties et la définition précise des droits et responsabilités de chacun, tels qu'ils sont énoncés dans la convention n° 176. Une série de recommandations ont été émises (par ordre de priorité) concernant la prévention des accidents, une plus grande sécurité du milieu de travail, la sensibilisation aux questions de sécurité et de santé, les indemnités pour les travailleurs et le contrôle de la santé, les équipements de sauvetage et le matériel de surveillance.
57. Une courte vidéo, mise au point en collaboration avec le programme focal sur le travail sans risque et qui met en lumière certaines des questions de sécurité et de santé affectant nombre de mineurs des petites exploitations, a été proposée gratuitement aux médias.
58. Dans le cadre d'un programme visant à renforcer les capacités des groupes de femmes en ce qui concerne les affaires, le VIH/SIDA et la législation du travail, l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique australe (SAMAT) à Harare a organisé un atelier de formation *Démarrez votre entreprise* destiné aux coordinatrices régionales du Syndicat des mineurs associés du Zimbabwe. Les participantes provenant de diverses régions minières ont été familiarisées avec les concepts d'étude de marché, de détermination des coûts et d'obtention du capital, s'agissant de créer des petites entreprises telles que les ateliers d'artisanat. L'objectif était de faire en sorte que ces coordinatrices conseillent leurs collègues des communautés minières. Les questions de parité ont fait l'objet d'une attention particulière, ainsi que le VIH/SIDA et le travail des enfants, ce dernier étant une réalité dans certaines petites exploitations minières. La réunion et ses résultats, ainsi qu'un document intitulé «Small-scale mining, a sector in need of support» (La petite industrie extractive: un secteur qui a besoin d'un soutien), ont été très utiles pour assurer que la

petite exploitation minière était incluse dans les «Directives de Berlin» qui ont été rédigées lors d'une réunion d'organisations intergouvernementales, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales en novembre 1999. Un suivi pratique sera nécessaire pour cibler l'aide dans les domaines où la capacité est un peu faible, compte tenu du niveau quelquefois peu élevé d'alphabétisation des femmes concernées, afin qu'elles puissent mener à bien des activités commerciales durables dans les communautés minières.

Production de pétrole et de gaz, raffinage du pétrole

59. Une *Réunion tripartite sur l'emploi et les relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole*⁹ s'est tenue à Genève en février 1998. En ce qui concerne les activités de suivi, l'OIT a prêté son nom et son logo en tant qu'organisation associée à la quatrième session de la Conférence internationale sur la santé, la sécurité et l'environnement dans la prospection et la production du pétrole et du gaz (Caracas, Venezuela, juin 1998) parrainée par l'Association des ingénieurs du pétrole. L'OIT a présenté un document technique sur la rencontre entre les prospecteurs de pétrole et les peuples indigènes. Par ailleurs, une discussion utile a eu lieu lors de la Conférence, à la fois sur la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, et sur la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993. L'OIT a favorisé la participation de représentants de syndicats à cette Conférence, qui était organisée par l'industrie, et à l'avenir la participation syndicale et celle des organisations non gouvernementales devraient faire l'objet d'une plus grande attention encore. L'OIT est également associée et participe à la préparation de la cinquième session, qui se tiendra en l'an 2000.

Postes et autres services de communication

60. La *Réunion tripartite sur les répercussions sur les ressources humaines des changements structurels et réglementaires et de la mondialisation dans les services des postes et télécommunications*¹⁰ s'est tenue à Genève en avril 1998. Conformément à une résolution adoptée par la réunion et appelant l'OIT à «organiser ou encourager, aux niveaux régional ou sous-régional, des séminaires ou ateliers tripartites avec la participation de l'Union postale universelle (UPU) ... » un séminaire régional conjoint OIT-UPU sur le dialogue social sera organisé en coopération avec UNI-Postal à Bangkok, Thaïlande, pour un certain nombre de pays d'Asie entre le 23 et le 26 mai 2000.
61. Dans le cadre de la préparation de la réunion, le Bureau a publié un document de travail sur les entreprises multinationales assurant les services de poste (aspects relatifs à l'emploi et aux conditions de travail dans plusieurs entreprises). Au début de 1998, l'OIT a publié un rapport sur la dimension sociale et du travail de la privatisation et de la restructuration des services de télécommunications, dans le cadre d'une série d'études effectuées par le Programme interdépartemental sur la privatisation, la restructuration et la démocratie économique. Ce rapport décrivait en détail les processus de privatisation dans le secteur des télécommunications des pays développés et des pays en développement. Il a également été utilisé lors de la préparation du document de travail élaboré par le Bureau.

⁹ Document GB.273/STM/4/1.

¹⁰ Document GB.273/STM/4/2.

Fonction publique

- 62.** A la demande de la *Réunion paritaire sur la mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique dans le cadre de l'ajustement structurel et de la transition* (déc. 1998)¹¹, une étude a été menée à bien en coopération avec le Bureau de statistique (STAT) concernant *les statistiques de l'emploi dans le secteur public: méthodologie, structures et tendances* qui a d'abord été publié en français et plus tard en anglais. La Banque mondiale et les Nations Unies, qui ont constamment besoin des données les plus récentes sur l'emploi dans la fonction publique, se sont intéressées tout spécialement aux dernières statistiques fournies à l'OIT par les bureaux de statistiques de plus de 80 pays.
- 63.** Des services consultatifs ont été mis en place pour introduire les questions de parité dans la mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique, avec le Centre de promotion de l'administration publique de la DSE, Berlin et leurs institutions de formation partenaires pour la fonction publique en Afrique.
- 64.** En coopération avec l'Internationale des services publics, une conférence sous-régionale transcaucasienne a été organisée à Tbilisi en Géorgie, en juillet 1998, concernant la restructuration des services publics et le rôle des syndicats dans ce processus. La conférence a étudié l'expérience issue des réformes de la fonction publique dans la région lors du difficile processus de la transition et de la restructuration économique et sociale, et l'expérience issue de la sensibilisation au potentiel du dialogue social et de son amélioration. Ont participé à cette conférence des représentants des gouvernements et des travailleurs de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie.
- 65.** Des services consultatifs ont été fournis à l'Institut de la fonction publique du Kazakhstan, en septembre 1999. Cet institut procède actuellement à une grande réforme de la fonction publique dans le pays, et l'OIT a fait des commentaires sur la nouvelle législation, concernant des domaines spécifiques, tels les salaires, les procédures disciplinaires et les systèmes d'information sur le personnel. Un voyage d'étude en Allemagne et au siège de l'OIT a été organisé en novembre 1999 pour les responsables de l'institut afin de les familiariser avec les systèmes modernes de gestion de personnel dans la fonction publique et avec d'autres questions liées à sa réforme. Des commentaires ont également été faits sur un projet de loi sur la fonction publique qui a été communiqué à l'OIT par le gouvernement de la Fédération de Russie, et sur les parties du projet de Code du travail concernant les enseignants et les services publics de ce pays; cependant, on ne connaît pas encore les résultats de cette action.
- 66.** Sur l'invitation de l'Organisation de la productivité en Iran, l'OIT a participé à un séminaire national sur la productivité de la fonction publique, organisé par l'OPI à Téhéran en mai 1999. Le représentant de l'OIT a donné des informations sur la réunion paritaire de 1998 et sur les conclusions qu'elle a produites, ainsi que sur des débats antérieurs qui s'étaient tenus à l'OIT concernant les améliorations de la productivité dans la fonction publique. On est convenu que le rapport que le Bureau a préparé pour cette réunion ainsi que ses conclusions seraient traduits en persan.

¹¹ Document GB.274/STM/2/3.

Industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure

67. Le rapport préparé pour la *Réunion tripartite sur la mondialisation des industries de la chaussure, des textiles et du vêtement: incidences sur l'emploi et les conditions de travail* (Genève, 28 octobre-1^{er} novembre 1996)¹² ainsi que la *Note sur les travaux* qui en a découlé ont fait l'objet d'une large couverture des médias, compte tenu de l'intérêt croissant porté aux implications sociales de la mondialisation dans ce secteur très sensible. Répondant à de fortes pressions, l'OIT a présenté la question de la mondialisation des industries du textile, du vêtement et de la chaussure à diverses conférences et séminaires organisés par des syndicats internationaux, des associations d'employeurs, des organisations non gouvernementales et d'autres instances.
68. L'expérience la plus récente à cet égard a été la participation de l'OIT, à la demande de l'Unité des relations industrielles et du dialogue social de la direction générale de la Commission des communautés européennes, à une réunion sur la promotion du dialogue social au niveau sectoriel dans les industries du textile, du vêtement et de la chaussure des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenue à Prague en novembre 1999. Au cours de ce même mois, l'OIT avait aussi organisé un atelier tripartite en Tunisie sur les besoins des employeurs et sur les conditions de travail des travailleuses dans les petites et moyennes entreprises de ces industries. Une étude pilote sur la définition des conditions de travail des travailleuses et les besoins des chefs des petites et moyennes entreprises dans ces industries a été effectuée et utilisée comme document de travail lors de l'atelier. Les conclusions de ce dernier appellent à une action nationale pour améliorer la viabilité à long terme des petites et moyennes entreprises ainsi que les conditions de travail des travailleuses; elles demandent aussi l'appui de l'OIT dans la concrétisation de ces objectifs. L'atelier a également conclu que l'existence d'un dialogue social sain est une précondition de la paix sociale et du succès des entreprises à long terme, et il a été demandé à l'OIT d'envisager la tenue d'une réunion sectorielle tripartite en Tunisie pour mieux sensibiliser l'opinion à l'importance du dialogue social dans ces industries.
69. Une étude semblable a été entreprise au Maroc en 1999. Elle sera publiée en tant que document de travail en l'an 2000, et un atelier tripartite sera organisé à la fin de cette même année pour discuter de ses conclusions.
70. L'OIT a mené à bien des recherches préliminaires sur les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs à domicile dans les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure (version française non publiée). Cette première version a été amplifiée, mise à jour et traduite en anglais en vue d'une diffusion plus large. La version définitive est à présent disponible et sera publiée en 2000 sous le titre «Homeworkers: Towards improving their working conditions in TCF industries» (Travailleurs à domicile: vers une amélioration de leurs conditions de travail dans les industries THC).
71. La réunion a soulevé un intérêt considérable pour le potentiel d'initiatives volontaires privées en tant qu'instrument de promotion de meilleures conditions de travail et des droits de l'homme fondamentaux au travail dans les industries THC. Comme cela a été demandé au cours de la réunion, l'OIT poursuit ses travaux sur les codes de conduite et autres initiatives volontaires. La recherche entreprise en 1997, et la publication d'un document de travail intitulé «Ethique des affaires dans les industries THC (textile, habillement, chaussures): les codes de conduite» ont servi de base à de nouvelles recherches et d'autres discussions avec d'autres organes. Désormais, les activités dans ce domaine sont surtout

¹² Document GB.268/STM/4.

des activités de recherche sur l'impact des initiatives volontaires privées sur les entreprises THC dans les pays en développement. Un travail de recherche non publié a été entrepris en Inde sur un échantillon très limité d'entreprises, pour tester une éventuelle méthodologie permettant d'étendre la recherche sur ce thème. Le Bureau a également été prié par un certain nombre d'organes externes liés aux industries THC de faire connaître la position de l'OIT sur la question des initiatives volontaires privées. Le spécialiste de cette industrie l'a donc fait après consultation d'autres unités du Bureau. Les activités liées aux initiatives volontaires privées sont aussi étroitement liées à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et des exemplaires de la Déclaration ont été distribués.

72. La réunion ayant demandé que la collecte et la diffusion de statistiques spécifiques et pertinentes à l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure soient poursuivies, l'OIT a mis au point des activités de recherche statistiques avec l'*Observatoire européen du textile et de l'habillement*; il en résultera la publication d'une étude conjointe intitulée «Textile, clothing and footwear: A world employer» (Textile, habillement et chaussures: un employeur mondial).

Services de distribution (eau, gaz, électricité)

73. Au début de 1998, un rapport de l'OIT a été publié sur la dimension sociale et du travail de la privatisation et de la restructuration des services publics (eau, gaz, électricité) dans le cadre d'une série de travaux de recherche effectués par le Programme interdépartemental de l'OIT sur la privatisation, la restructuration et la démocratie économique. Ce rapport est complet et décrit en détail les processus de privatisation dans les secteurs des services publics dans toutes les régions. Il constitue la base de la préparation du rapport technique rédigé par le Bureau en 1998 pour la *Réunion tripartite sur la gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de distribution* (Genève, 12-16 avril 1999)¹³. Afin de donner effet à certaines des conclusions de cette réunion, le Bureau a commandité une étude sur l'impact de la privatisation sur les travailleurs licenciés dans le secteur de l'électricité en Argentine et une étude en profondeur sur les systèmes de réglementation des services publics de distribution aux Etats-Unis.

-
74. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est invitée à prendre note de ces informations concernant la suite donnée en 1998-99 aux demandes des réunions sectorielles, et à faire des commentaires à cet égard.

Genève, le 16 février 2000.

¹³ Document GB.276/STM/1/2.